



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 31 octobre 2023

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE D'HALLOWEEN : LE PRÉFET PREND DES MESURES ADMINISTRATIVES

À l'occasion de la célébration de la fête d'Halloween, le préfet du Nord a pris des mesures de police administrative afin de prévenir les troubles à l'ordre public.

Du **31 octobre 2023 à 12h00** au **2 novembre 2023 à 12h00**, il est interdit dans l'ensemble du département :

- d'utiliser et détenir sur la voie publique des artifices de divertissement, notamment de catégories F2, F3, F4, T2, P1 et P2, par les non-professionnels.

Seules sont autorisées, durant cette période, la vente et la mise en œuvre de ces artifices à des usages professionnels par des personnes titulaires de l'agrément préfectoral correspondant.

Du **31 octobre 2023 à 12h00** au **2 novembre 2023 à 12h00**, il est interdit dans l'ensemble du département :

- de distribuer, d'acheter et de vendre du carburant dans des récipients transportables.

Les gérants et exploitants de stations-services, notamment celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

L'ensemble des forces de l'ordre seront mobilisées pour effectuer les contrôles nécessaires du respect de ces mesures.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)